TOUT SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

Le Plan énergie patrimoine (PEP)

Votre copropriété vieillit ? Les factures d'énergie augmentent ? Votre appartement est trop froid en hiver et trop chaud l'été ?... Vous pouvez y remédier grâce à des travaux de rénovation énergétique adaptés à vos besoins et à votre budget.

Le PEP vous accompagne et finance chaque étape de votre projet avant travaux

Quelles étapes ? Quel accompagnement ?

La rénovation passe par 3 étapes clefs :

la préparation,
la conception du programme de travaux,
la réalisation.

Des professionnels qui connaissent parfaitement le fonctionnement de la copropriété et de la rénovation peuvent vous accompagner, en lien avec votre conseil syndical, et vous faire bénéficier de leur expertise.

Vous pouvez bénéficier d'aides financières de votre communauté d'agglomération Grand Paris Sud pour financer l'ingénierie de votre projet grâce au **Plan Énergie Patrimoine (PEP)**.

Ce dispositif récemment mis en place a pour objectif de vous aider à chaque étape devant mener au lancement de vos travaux, depuis la réalisation d'audits jusqu'au montage des dossiers individuels de financement de ces travaux.

Afin d'envisager toutes les options possibles pour votre copropriété en termes de rénovation énergétique et d'aides financières, **l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Sud Parisienne (ALEC)**, un service gratuit et indépendant de l'agglomération Grand Paris Sud, se tient à votre disposition pour vous guider et vous conseiller durant toutes les étapes de votre projet.

N'hésitez pas à prendre contact avec **l'ALEC** 01 81 85 10 10 ou coproprietes@alec-sudparisienne.org

Tout savoir sur les aides :

Les aides à l'ingénierie proposées par Grand Paris Sud pour les copropriétés sont sans conditions de ressources :

ACTION 1 :

Aide au financement de l'Audit Global Partagé (AGP) – Éligibilité au Diagnostic Technique Global (DTG).

25% du coût HT de l'audit ou du DTG pour les copropriétés de 30 lots d'habitation et plus. 50 % pour les copropriétés de moins de 30 lots d'habitation. Le coût de l'audit ou du DTG pris en compte est plafonné à 20 000€ HT par étude.

BONUS : En cas de volonté de réalisation de projet de travaux d'amélioration énergétique mobilisant les énergies renouvelables, **un financement complémentaire de 10% pourra être sollicité** dans le cadre de l'audit.

ACTION 2 :

Aide au financement de la mission de maîtrise d'œuvre Conception (MOE conception) pour la réalisation du projet

Le montant de la subvention accordé est de 20% du coût HT de l'étude. Le coût de l'étude pris en compte est plafonné à 30 000€ HT par étude.

ACTION 3 :

Aide au financement de l'assistance auprès des copropriétaires pour le montage de dossiers de financement et de subventions (AMO).

Le montant de subvention accordé est de 50 % du coût HT de la mission ; le coût de la mission pris en compte pour le calcul de la subvention étant plafonné à 15 000€ HT par étude.

ACTION 4 :

Aide complémentaire à l'ingénierie visant à faciliter la mise en œuvre des programmes de travaux ou au soutien à des solutions innovantes suite à la réalisation des audits globaux et énergétiques et/ou des études de maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'aide maximum accordée pourra s'élever à 50% du montant total HT de l'étude.

Compte tenu des objectifs prioritaires définis par la Communauté d'agglomération, le montant maximum de **l'aide est porté à 60 %**du montant total HT en cas d'étude relative à la production d'énergies renouvelables.En tout état de cause**, le montant total HT de l'étude pris en compte pour le calcul de la subvention ne pourra dépasser un plafond de 20 000€ HT par étude.**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec Michaëlla MORDRET de **l'ALEC Sud Parisienne** et bénéficier d'un rendez-vous au**01 81 85 10 10** ou **coproprietes@alec-sudparisienne.org**

Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex

TOUT SUR
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE COPROPRIÉTÉ
N° UNIQUE
01 81 85 10 10
SCANNEZ-MOI
Avant de vous lancer, le PEP* de Grand Paris Sud
vous accompagne et finance chaque étape
de votre projet avant travaux.
Contactez l'ALEC Sud Parisienne
*Plan Energie Patrimoine
+ d'infos sur :
renovationenergetique.grandparissud.fr
Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart